

JASMIN IMMOBILIER
87 AV GENERAL DE GAULLE 47000 AGEN
(SAS LATER IMMOBILIER)

HONORAIRES DE NEGOCIATION

(A LA CHARGE DU VENDEUR)

VENTES

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS :

Prix de Vente	Tarif de référence : Honoraires à charge du vendeur en % et TTC : MANDAT SIMPLE	Tarif de référence. Honoraires à charge du vendeur en % et TTC : MANDAT EXCLUSIF
De 1€ à 100000€	Forfait 1 000 euros + 4.40%	Forfait 500 euros + 4.40%
Au-delà de 100 001€	Forfait 1 500 euros + 4.60%	Forfait 900 euros +4.60%
		A compté de la signature du mandat exclusif :
		<u>Si vente dans les 3 mois</u> : Tarif normal
		<u>Si vente entre 3 mois et un jour et 5 mois</u> : - 200 € sur le forfait
		<u>Si vente entre 5 mois et un jour et 6 mois</u> : - 350€ sur le forfait
		<u>Si vente > 6 mois</u> : - 360€ sur le forfait
REMISES NON CUMULABLES		

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle, uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017

Le MANDANT
« Bon pour mandat »

Le MANDATAIRE
« Mandat accepté »

JASMIN IMMOBILIER
87 AV GENERAL DE GAULLE 47000 AGEN
(SAS LATER IMMOBILIER)

HONORAIRES DE NEGOCIATION

LOCATIONS

HABITATIONS:

- A la charge du propriétaire : 7 €uros TTC par mètre carré habitable
- A la charge du locataire : 5,50 € TTC par mètre carré habitable

L'ensemble de ces honoraires comprend la rédaction du bail et l'état des lieux

PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL (à la charge du Preneur) :

- 12 % T.T.C. sur le loyer de la première année